

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC DE CREAC'H POST sur la commune principale de l'AIOT Créac'h Post 29650 BOTSORHEL.

La référence de votre dossier est A-4-F5FMPNWCM et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 01/03/2024 à 14h06 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **32974637400019**

Raison sociale **GAEC DE CREACH POST**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Créac'h Post

29650 BOTSORHEL

Signataire

Qualité : **Membre du GAEC**

Référent

Fonction : **Chargée d'études**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC DE CREAC'H POST**

Description des activités :

Le GAEC DE CREAC'H POST est soumis au régime de la déclaration pour un atelier de 90 vaches laitières et la suite et souhaite déclarer un effectif de 150 vaches laitières et la suite. L'élevage exploite aussi un atelier vaches allaitantes sous le Régime Sanitaire Départemental déjà connu et qui reste inchangé. Le projet concerne l'augmentation d'effectif vaches laitières et la mise à jour du plan d'épandage, dans l'anticipation d'une installation JA prévue au 1er janvier 2025. Les veaux avant sevrage sont en niches individuelles extérieures. Le fumier mou est curé toutes les trois semaines et stocké dans la fumière FU à pente arrière couverte avec trois murs de 150 m². A l'âge de trois semaines les veaux passent en niches collectives avec courette, sous un bâtiment. Il n'y a donc pas de jus à collecter. Le fumier mou est stocké dans la fumière FU. A l'âge de trois mois les veaux passent en cases collectives. Le fumier très compact de litière accumulée est curé tous les deux mois et stocké au champ. Les taurillons sont logés en pente paillée. Le fumier compact est raclé une fois par semaine et stocké dans la fumière FU. Les génisses de plus de 8 mois et les vaches taries pâturent pendant 8 mois. En hiver elles sont en aire paillée et le fumier très compact de litière accumulée est curé tous les deux mois et stocké au champ. Les vaches laitières sont en logettes tout lisier. Le lisier des couloirs béton est raclé toutes les deux heures et stocké dans la fosse découverte de 1500 m³ total. Le lisier des couloirs caillebotis est stocké dans la fosse sous caillebotis de 766m³ total. Le système de traite est composé de deux robots dont les eaux sont collectées dans les fosses à lisier. Les vaches ne pâturent pas et ayant une productivité supérieure à 8000L, la norme azote par vache sera de 91 uN. Les ouvrages de stockage existants sont suffisants pour répondre à la durée de stockage minimale réglementaire. Les distances vis-à-vis des tiers et des cours d'eau étant respectées, il n'y a pas de demande d'aménagement de prescriptions.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Créac'h Post

29650 BOTSORHEL

X : 210034

Y : 6841362

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m

- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime	Précisions
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 150 u	Nombre de vaches 60 u	D	54 bovins de moins d'un an, 54 bovins d'un à deux ans et 18 de plus de deux ans

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

L'augmentation d'effectif entraîne une augmentation de la quantité de déjections produites par l'élevage. La totalité des déjections est épandue sur les terres en propre du GAEC soit une SAU de 161,12ha. Les déjections épandues seront du fumier de bovins et du lisier de bovins, incluant les eaux des robots de traite. Le lisier est épandu avec une rampe pendillard et le fumier avec un épandeur à hérissons verticaux. Le seuil de pression azotée est respecté puisqu'elle sera de 146uN/ha.